

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 28 Mars 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 73

Pouvoirs : 18

Membres votants : 91

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190328-60_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Date de la convocation : 22/03/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt-huit mars à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont-le-Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BOISSIERE Bernard, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur DELAROCHE Serge, Monsieur JEHANNE Éric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AUBRY Bernard, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur FILET Gérard, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GUITTON Sylvie, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUGE Valérie, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WIRTON Philippe.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur LESEUR Michel, Monsieur BARON Marc pouvoir à Monsieur André ANTHIERENS, Monsieur

BETOURNE Dominique pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur DORGERE François pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur GROULT Daniel, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame LEROUVILLOIS Janine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick pouvoir à Monsieur MALARGE Pierre, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 60/2019 : Désignation des nouveaux membres du Conseil de Développement.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a créé, le 22 juin 2017, un Conseil de Développement, fixé à **45 personnes**, réparties, selon une première proposition en 6 collèges.

Pour mémoire, le Conseil de Développement, CODEV, est une **instance de démocratie participative**, composée d'acteurs économique, social, sanitaire, culturel, sportif, éducatif, environnemental, associatif etc... Il permet de **construire collectivement des avis et faire de propositions** adressées aux élus des collectivités de plus de 20 000 habitants et peut **être sollicité et associé par la collectivité** pour la mise en œuvre de ses projets structurants.

Il s'organise librement et doit, à terme, fonctionner en autonomie.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie accompagne le CODEV en veillant notamment à lui offrir les conditions optimales de son bon fonctionnement notamment en termes de moyens humains, matériels et financiers.

A cet effet, **une somme de 5000€ a été allouée au fonctionnement de ce dernier au titre de l'année 2019** et sera imputée au budget Citoyenneté.

Il rappelle également que le Conseil Communautaire a procédé, au cours des précédents conseils communautaires à la désignation de 22 membres, au fur et à mesure des inscriptions reçues, souvent relatives à des articles relayés dans la presse.

Ainsi, le Conseil de développement s'est « officiellement » structuré de manière autonome, lors de son **assemblée constitutive le 4 février**.

Monsieur Alain DELANYS a alors été élu PRESIDENT. Cette élection a été confirmée par un nouveau vote lors de la réunion du 4 mars.

Le CODEV fonctionne aujourd'hui avec **un bureau constitué d'un Président, 2 Vice-Présidents : Guillaume WIENER et Frédérique PARIS, un secrétaire : Francis VIEZ et un secrétaire adjoint : Claude BEJA**.

Conformément à la loi NOTRe article 88, le Conseil de Développement s'organise librement. De ce fait, les membres ont décidé de se répartir en **3 collèges** au lieu de 6 collèges initialement proposés :

- **Collège 1 : économique**
- **Collège 2 : sociétal**
- **Collège 3 : personnes qualifiées**

Aujourd'hui structuré et représentatif des forces vives de notre territoire, le CODEV a reçu de **nouvelles candidatures**.

Monsieur le Président en profite pour lancer un appel aux maires de notre Intercommunalité et à la presse pour **solliciter 3 personnes supplémentaires**, sur notre territoire, et ainsi **atteindre notre objectif de 45 membres**.

Monsieur le Président en profite également pour **remercier les membres du CODEV déjà très impliqués** dans la vie de notre collectivité comme en témoignent leurs présences aux conseils communautaires, à la signature du protocole du contrat de territoire, au petit-déjeuner de l'économie, à diverses commissions ...etc...

Monsieur le Président vous propose donc aujourd'hui, de bien vouloir procéder à la nomination intuitu personae de 20 nouveaux membres :

Il est également proposé, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations qui ne le requièrent pas obligatoirement ;

- DUFRESNOY Claude – St Agnan de Cernières
- GLAIZOT Pascale – Le Bec Hellouin
- HAQUET Patrick – Broglie
- LE GAL Annick - Mesnil en Ouche
- MONTENOISE Xavier – Bernay
- POUCKET Ghislain - Menneval
- VIDAL Arnaud – Bernay
- PASSAVENT Marie-Claude - Bernay
- DEBONE Richard - Berthouville
- SANNAT Charles - Bernay
- BODE Emilie - Brionne
- NEGRIER Benoit - Bernay
- DE SINCAJ Jean - Planes
- GOETHEYN Martine - Brionne
- LEPOITEVIN Denis - Menneval
- DANJOU Fabien – Broglie
- HUE Jean-François – Nassandres sur Risle
- LEFEBVRE Aurélie – Brionne
- BORDIER Sophie – Brionne
- DESJARDINS Marie-Caroline – Menneval

Le Conseil de développement comptera donc, à ce jour, **42 membres provenant de 15 communes.**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **ADOPTE** ces propositions
- ✓ **DESIGNE** la liste de membres ci-dessus
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces nominations
- ✓ **TRANSMET** au CODEV toutes informations relatives à son bon fonctionnement

Résultats du vote :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 73 | 18 | 91 | 0 | 91 | 0 | 91 |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



